

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 mars 2017 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène
Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, COSTANZO Pascal, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

Monsieur Hugues LAMAGAT a donné procuration à Monsieur Alexandre POLIANI

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur SERVAT Jean-Claude est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de la commune
- Délibération pour l'ouverture de crédits en investissement
- Délibération pour la modification des indemnités des élus
- Délibération pour la nomination d'un régisseur suppléant pour la cantine scolaire
- Modification de la délibération 20170126-04 : vente de parcelles de terre Au Couré
- Délibération pour l'abattement fiscal de 10% sur la taxe d'habitation pour les personnes bénéficiaires de l'AAH ou d'une carte d'invalidité
- Commission CCGT : désignation de nouveaux délégués
- Etude de subventions
- Boulodrome : suivi du dossier
- Personnel communal
- Questions diverses

1- Approbation du compte de gestion 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.121-29 et L.121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion et le Compte Administratif sont identiques, et présente le résultat de clôture de l'exercice 2016 :

Investissement : 77 559.46€

Fonctionnement : 44 438.58€

Total : 121 998.04€

Il propose d'approuver le compte de gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote:

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2016 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

2- Adoption du Compte Administratif 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Francis LARROQUE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Jacqueline BAYLAC, Adjointe au Maire, pour le vote du Compte Administratif.

Madame Jacqueline BAYLAC présente le compte 2016 :

- INVESTISSEMENT :
 - Recettes : 328 710.36 €
 - Dépenses : 251 150.04 €

- FONCTIONNEMENT :
 - Recettes : 400 793.13 €
 - Dépenses : 356 355.24 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 au 31/12/2016 est de 121 998.04€.

Madame Jacqueline BAYLAC soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Approuve le Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Investissement : 77 559.46€

Fonctionnement : 44 438.58€

Résultat à affecter : 44 438.58€

- Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- Arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

3- Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
--

Après avoir examiné le compte administratif, statuant que l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 44 438.58€

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de Fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	34 675.89€
B - Résultats antérieurs repostés	9 762.69€
Résultats à affecter (A+B)	44 438.58€
D - Solde d'exécution d'investissement	77 559.46€
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
Besoin de financement (D+E)	0.00€
Affectation (C)	44 438.58€
1) Affectation en réserve (1068)	
2) Report en fonctionnement (002)	44 438.58€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'affecter le résultat en fonctionnement recette pour 2017 au compte C/002, soit 44 438.58€.**

4- Délibération pour l'ouverture de crédits en investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Club de la Boule Auradéenne souhaiterait équiper le boudrome d'un panneau d'affichage électronique pour les compétitions. Il précise que le club se développe de plus en plus et organise beaucoup de manifestations et compétitions sur Auradé. Afin de soutenir le développement de cette Association communale, le Maire propose d'acquérir le panneau. Un devis a été effectué auprès de la société Grunenwald, spécialiste dans les équipements sportifs, pour un montant de 4 140.00€ TTC.

La subvention de l'association sera en accord avec le Président réduite cette année.

Il précise qu'il n'y a pas besoin de délibération pour l'ouverture de crédits en investissement. En effet, le temps de fabrication du panneau, le budget communal sera votée.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'acquérir le panneau d'affichage électronique pour le boudrome d'un montant de 4 140.00€ TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis**

5- Délibération pour la modification des indemnités des élus

Monsieur le Maire indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonctions fixées selon le barème prévu à l'article L.223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la Fonction Publique Territoriale et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017)

Vu la majoration de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique de 0.6% au 1^{er} février 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Communes dont les délibérations indemnitaires font référence expressément à l'indice brut terminal 1015 doivent nécessairement prendre une nouvelle délibération sans faire référence à cet indice. Auradé étant concerné, Monsieur le Maire propose de redélibérer.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le reversement suivant :

- **De fixer les indemnités de fonction du Maire selon le barème prévu, soit 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **De maintenir l'indemnité des Adjointes à 5.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

6- Délibération pour la nomination d'un régisseur suppléant pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle que notre Secrétaire de Mairie part en congé maternité fin mars. Il rappelle qu'elle a été nommée régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances en date du 3 mars 2015. Il est nécessaire, pour palier à son absence de nommer un régisseur suppléant.

Il précise qu'un régisseur suppléant est chargé pour le compte des Comptables Publics d'opérations d'encaissement (cantine). Le régisseur est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De nommer Monsieur Joël LABORIE, régisseur suppléant de la régie de recettes et d'avances de la Commune d'Auradé (régie cantine)**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.**

7- Modification de la délibération 20170126-04 : vente de parcelles de terre Au Couré
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la délibération 20170126-04 en date du 26 janvier 2017, le Conseil Municipal avait délibéré sur le prix de vente des parcelles F 430 et F 431 suite au bornage de la parcelle F 418.

Le Conseil avait délibéré les conditions suivantes concernant la vente :

- Parcelle F 430 d'une superficie de 249m² à Monsieur CHAUBET et Madame SERRA pour un montant de 2500.00€
- Parcelle F 431 d'une superficie de 79m² à Monsieur GRACIES et Madame LALANNE pour un montant de 600.00€

Suite à un entretien avec les acquéreurs, Monsieur le Maire propose de diminuer le montant de la vente de ces deux parcelles.

Considérant qu'une consultation juridique sera effectuée auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Save.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'accepter les ventes suivantes :**
 - Parcelle F 430 d'une superficie de 279m² à Monsieur CHAUBET Jean-François et Madame SERRA Annabelle pour un montant de 2000.00€
 - Parcelle F 431 d'une superficie de 79m² à Monsieur GRACIES Quentin et Madame LALANNE Mélissa pour un montant de 300.00€
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire**
- **De solliciter de Monsieur le Préfet d'Auch, le visa et l'enregistrement de ces documents**

8- Délibération pour l'abattement fiscal de 10% sur la taxe d'habitation pour les personnes bénéficiaires de l'AAH ou d'une carte d'invalidité

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de l'ADAPEI (Association Départementale de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis) indiquant que les communes peuvent délibérer pour l'application d'un allègement fiscal pour les personnes souffrant d'un handicap.

La Commune de Mirande a déjà délibéré dans ce sens, c'est pourquoi l'ADAPEI a décidé de saisir les Communes du Département afin de faire bénéficier de cette disposition fiscale.

Selon les dispositions de l'article 1411 du Code des Impôts, les personnes bénéficiaires de l'AAH ou d'une carte d'invalidité peuvent prétendre à un abattement fiscal de 10% sur la taxe d'habitation sur la taxe d'habitation. Selon ce même article, cette disposition doit être votée par le Conseil Municipal instituant en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'appliquer un abattement fiscal de 10% sur la taxe d'habitation pour les personnes bénéficiaires de l'AAH ou d'une carte d'invalidité.**

9- Commission CCGT : Désignation de nouveaux délégués

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine évolue énormément. Les Adjointes ont été désignés pour faire partie des commissions de la C.C.G.T. Aujourd'hui, les Communes ont la possibilité de désigner de nouveaux délégués pour participer à ces commissions.

Monsieur le Maire rappelle les différentes commissions mises en place par la CCGT et propose aux élus de se porter volontaire quand cela les intéresse.

Commission Aménagement du Territoire : Madame Laurence LAVAUD, Messieurs LARROQUE, LOUBENS et CASONATO

Commission Développement Economique : Monsieur Pascal COSTANZO

Commission Enfance et Jeunesse : Monsieur Jean-Claude SERVAT

Commission Finances : Monsieur Francis LARROQUE

Commission Environnement : Madame Jacqueline BAYLAC, Messieurs LARROQUE et LOUBENS

Commission Sport et Culture : Messieurs LOUBENS et COSTANZO

Commission Tourisme : Monsieur Alexandre POLIANI

Commission Mutualisation des services : Messieurs LARROQUE et SERVAT

10- Etude de Subventions

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un Conseil Municipal, il a avait été évoqué une demande du Département du Gers concernant le fonds d'aide aux jeunes. Il précise que les élus avaient demandé plus d'informations concernant cette demande de contribution.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui le bilan d'activité du FAJ sur l'année 2016. Il précise que ce fonds d'aides permet à des jeunes gersois âgés de 16 à 25 ans en difficultés socio-économiques de bénéficier d'aides financières afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En 2016, sur 295 dossiers déposés, 260 ont été accordées. Ces demandes se répartissent dans les domaines suivants : FAJ Emploi (17), Mobilité (135), Logement (3), Formation (13), subsistance (87), vie sociale/santé (5). La participation financière au titre du Département s'élève à 45 000.00€.

Monsieur le Maire indique qu'une personne sur Auradé bénéficie de cette aide. Il précise que c'est une compétence du Département, que les Communes autour de nous ne contribue pas à cette aide mais il propose tout de même de prendre en charge approximativement le coût pour un jeune soit environ 150.00€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité décide :

- **De contribuer à hauteur de 150€ au fonds d'aides aux jeunes**

De plus, Monsieur le Maire indique la réception d'un courrier de Madame Pascale MALEVERGNE, Présidente de l'Association GREC 2017 qui souhaite bénéficier d'une subvention de 100€ afin d'organiser un forum professionnel à Samatan et Lombez du 24 au 26 mars et par la suite de proposer des animations autour de l'écriture (ateliers, formations, rencontres, débats) sur la Commune d'Auradé ou la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Monsieur Pierre LOUBENS indique que c'est de la compétence de la Communauté de Communes, en principe c'est à celle-ci que la subvention devrait être demandée.

Monsieur David POMIES, demande si la C.C.G.T attribue des subventions. Il précise que cette association a été créée avec une volonté de mettre en place des animations sur la Commune d'Auradé. Il demande quels critères le Conseil utilisent pour verser des subventions aux associations.

Monsieur Jean-Claude SERVAT propose de verser une subvention de 100€ cette année et de voir l'évolution de cette association sur la Commune.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité décide :

- **De verser une subvention de 100.00€ à l'Association GREC 2017 pour cette année**
- **Demande à Monsieur le Maire de le prévoir au budget Communal 2017**

11- Boulodrome : Suivi du dossier

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé de réaliser certains travaux pour l'extension et la mise aux normes du Boulodrome en régie. De ce fait une réévaluation du coût de l'opération a été réalisée, les travaux s'élèveraient entre 85 000€ et 88 000€ HT.

Un courrier va être adressé aux services de l'Etat, de la Région et Département qui ont attribué une subvention afin de leur faire part de ce changement.

Il indique que les travaux vont débiter le 27 mars et l'ossature métallique sera posée avant le 1^{er} juin. Les Adjoints techniques sont allés établir des devis pour le plancher du boulodrome (bois ou béton). Les devis seront étudiés lors d'un prochain Conseil Municipal.

12- Personnel Communal

Monsieur le Maire fait un point sur les recrutements effectués au mois de Mars ;

- Robert BOUAS : CDD de 2 heures hebdomadaires jusqu'au 29 septembre 2017 – Adjoint technique
- Eric LECHES : CDD de 35 heures hebdomadaires jusqu'au 28 février 2018 – Adjoint technique
- Stéphanie LAPASIN : CDD de 25 heures hebdomadaires jusqu'au 31 août 2017 pour remplacement congé maternité – Adjoint Administratif

13- Questions diverses

- Les agents du Service Technique souhaitent acquérir une débroussailleuse, un souffleur et un taille haie. Un devis a été effectué à GASCOVERT. Monsieur le Maire propose de prévoir cet investissement au budget.
- Générateur de lutte contre la grêle : Monsieur le Maire demande à Monsieur CLOS s'il est possible d'installer sur une de ses parcelles le générateur de lutte contre la grêle. Une réunion sera organisée avec Monsieur CLOS et le technicien afin de lui présenter le projet.
- Le journal 2017 et les cartes électorales sont distribués
- Dénomination des rues : le projet a été validé par la Poste, ils doivent désormais réaliser la prestation et distribuer les courriers d'informations
- Devis Ecole : afin d'améliorer le réseau téléphonique de l'Ecole

- Devis Salle des fêtes pour climatisation
- Devis Salle des fêtes et Boulodrome pour la pose de photovoltaïques sur les toitures
- Carte Communale : Validé par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine par délibération. Le projet de lotissement va être étudié.
- Monsieur Lilian CASONATO indique que les délégués au SICTOM ont été convoqué afin d'élire un nouveau Président. Monsieur IDRAC, Maire de l'Isle Jourdain a reçu les délégués de la CCGT afin de leur présenter Monsieur DUBOSC, candidat pour la Présidence du SICTOM. Monsieur le Maire espère que les petites communes seront bien représentées. S'il avait été délégué, il aurait voté pour le Maire de Saint-Brès.

Séance levée à 23h00